



## Maladies professionnelles et maladies liées au travail

- Dermatites liées à l'utilisation de produits chimiques et de liquides biologiques, travail en milieu humide, abrasions mécaniques.
- TMS
- Maladies respiratoires
- Asthme !
- Atteintes à la santé mentale

## Identification des dangers : sommaire

- 1. Dangers physiques**
- 2. Dangers chimiques**
- 3. Dangers infectieux**
- 4. Ports de charges, manutentions, postures**
- 5. Organisation du travail**
- 6. Contraintes psychiques**
- 7. Environnement de travail**

## Dangers physiques

- Chutes, glissades,
- Piqûres, coupures
- Poussières, fumées, aérosols
- Vibrations
- Bruit
- Chaleur - froid
- Dangers électriques
- Radiations ionisantes et non-ionisantes
- Eau

## Protection antichute



- Utilisation d'un harnais de sécurité lors de l'élagage.



- Le bruit généré par les machines de menuiserie (ici découpage) est très élevé.



- Port de lunettes lors du meulage.



2 mains, c'est pour la vie! © photo: Patrick Dutoit CEMCAV-CHUV Lausanne

## Nature des risques chimiques



### Nature des risques particuliers attribués aux produits dangereux Phrases de risque

- Cancrigene (R49 peut causer le cancer par inhalation)
- Mutagène (R46 peut causer des altérations génétiques héréditaires)
- Toxique pour la reproduction (R63 risque possible pour l'enfant pendant la grossesse)
- Sensibilisant (R42 sensibilisation possible par inhalation)

## **Produits utilisés dans le secteur de la mécanique**

Huiles moteur et huiles de coupe  
Dégraissants

## **Produits utilisés dans l'entretien des espaces verts**

Produits phytosanitaires

## **Produits de nettoyage**

- Savons , détergents, désinfectants (Eau de Javel, alcool)
- Solvants (éthers des glycol), décapants de sol (acide formique), pesticides
- Parfums, colorants
  
- Latex
  
- Produits de stérilisation

## Dangers chimiques



### Dangers liés aux produits :

- composants actifs
- additifs
- COV

### Dangers liés aux surfaces, installations et matériaux nettoyés

### Dangers liés à l'utilisation des produits :

- dosage
- mélanges  
NH3 + Javel = chloramine  
Terpène + O3 = formaldéhyde
- vaporisation

## SOKRENA Désinfectant de sols, surfaces

TABLEAU DES DESINFECTANTS

Produit	Conditionnement (N° article)	Dosage	Application	Utilisation	Elimination
<b>SOKRENA®</b> Détergent/désinfectant de sols, surfaces selon indications  <b>Composition :</b> 7% chlorure de didécyl diméthyl ammonium détergent q.s.  N° OFSP T : 62394 DS N° OFSP E : désinfectant DGHM	Bidon de 5 l N° Q (141502)	Après dilution, changement de la solution : - toutes les 12 h. si utilisation (ou plus si souillure visible) - après une semaine si non utilisé  4 coups de pompe pour 8 l d'eau = 1 %	Nettoyage et désinfection des points d'eau, sanitaires  Mesures Spécifiques, chaque jour (sol et points d'eau, sanitaires : 1 %)	Sanitaires : Chiffon imbibé de Sokrena®, passer sur les surfaces, laisser sécher.  Pas de rinçage après application (sanitaires et sols) Sol : Avec système 2 seaux, balai de désinfection	Verser la solution utilisée dans le lavabo, l'évier, le vidoir, ou équivalent

© HUG



## Contenu d'une FDS

1	Identification de la substance ou du produit et de l'entreprise	9	Propriétés physico-chimiques
2	Composition / Informations sur les composants	10	Stabilité et réactivité
3	Identification des dangers	11	Informations toxicologiques
4	Premiers secours	12	Informations écologiques
5	Mesures de lutte contre l'incendie	13	Considérations relatives à l'élimination
6	Mesures en cas de dispersion accidentelle	14	Informations relatives au transport
7	Manipulation et stockage	15	Dispositions réglementaires
8	Contrôle de l'exposition et protection individuelle	16	Autres informations

## Fiche de données de sécurité du Sokrena



R10, 38, 41, 50

		Didecyldimethylammoniumchloride	R 22 34
		Isopropanol	R 11 36 67
Xn Xi		Fatty alcohol Propylglycoether	R 22 41
Xn Xi		Tetrasodium ethylenediamine tetraacetate	R 22 36

### la prévention: 2. porter des gants adaptés

20



les gants en latex fins sont  
**perméables** à de nombreuses  
substances



utiliser des gants **résistants**  
aux produits de sa profession

## Tableau de résistance des gants

- bonne résistance
- résistance moyenne
- mauvaise résistance

	 nitrile	 PVA	 latex
eau	<span style="color: green;">●</span>	<span style="color: red;">●</span>	<span style="color: green;">●</span>
acétone	<span style="color: red;">●</span>	<span style="color: red;">●</span>	<span style="color: orange;">●</span>
trichloréthylène	<span style="color: red;">●</span>	<span style="color: green;">●</span>	<span style="color: red;">●</span>
soude caustique 40%	<span style="color: green;">●</span>	<span style="color: red;">●</span>	<span style="color: green;">●</span>
toluène	<span style="color: orange;">●</span>	<span style="color: green;">●</span>	<span style="color: red;">●</span>

Suisse.ch  
Copyright-Lognath 2006

## Stockage



### Volume de stockage

## Produits non étiqueté, stockage



### BURATON® 10F 3 Bidon 10 l

Solution prête à l'emploi

#### Composition :

0,42 % glyoxal, 0,27 %  
formaldéhyde,  
0,06 % glutaraldéhyde,  
0,015 % 2-éthylhexanal

N° OFSP T : 32863 DS

© HUG

Désinfection des locaux par brumisation (selon recommandation du service PCI : 1 h. uniquement TBC active / locaux à ventilation contrôlée / fièvre hémorragique. Pour obtenir une brumisation, contacter Service Propreté et Hygiène : tél. 6857062 )

Evaporation Avec un appareil pulvérisateur, brumiser le local et les surfaces.

Précautions d'utilisation : port de gants, port de lunettes de protection, port d'un masque de protection. Ouverture du local : nettoyage sols, surfaces, points d'eau: Microbac 1 % Fièvre hémorragique : Guidelines\_FVH\_7

Indications à la brumisation voir :  
- Utilisation du Buraton®

- Demande de DTBR

- RC 2001/12b

## Port de charges, manutention, postures

- Ports des sacs de déchets, linges, matériel...
- Manutention du matériel
- Postures en lien avec l'activité ou le matériel : nettoyage des sols, des sanitaires





**HUGO**  
Hôpitaux Universitaires de Genève

# Service Propreté et hygiène

Horaires des secteurs  
HOCA  
Accès BD Obsolètes  
ESPACE COLLABORATIF (à venir)

**Bienvenue**

**Formation**

- ▲ Mission / Contacts
- ▲ Plan des secteurs CR
- ▲ Dossiers de travail
- ▲ Techniques
- ▲ Chiffons de couleur
- ▲ Directives de base
- ▲ Animaux nuisibles

**Prestations lits**

**Jardin**

**Voirie**

**Sécurité Environnement**

**Déménagements et Obsolètes**

**Qui sommes-nous ?**

**Techniques de travail**

1. Chariot d'entretien
3. Entretien de toilettes
5. Lavage ou désinfection au balai réservoir
7. Lavage, rinçage au Duo-Mop
9. Aspirateur sur sol textile
11. Balayage mécanique
13. Entretien ou détachage d'une fenêtre
15. Entretien d'un téléviseur
17. Entretien d'une chaise ou fauteuil à pieds, à roues
19. Entretien d'un lavabo
21. Entretien d'un urinoir
23. Entretien d'une armoire distributeur de savon ou papier
25. Nettoyage d'un lave-vaisselle
27. Entretien d'une chambre d'hospitalisation au départ du patient

2. Entretien d'une chambre d'hospitalisation
4. Balayage humide
6. Lavage ou désinfection au balai
8. Lavage à l'autolaveuse
10. Aspiro-brossage d'un sol textile
12. Entretien ou détachage d'une porte
14. Entretien ou détachage d'un vestiaire, d'une armoire
16. Entretien ou détachage d'une table
18. Entretien d'une chaise ou fauteuil textile à pieds, à roues
20. Entretien d'une cuvette de WC
22. Entretien d'une plonge ou d'un vidoir
24. Entretien d'une baignoire ou d'une douche
26. Entretien d'une zone classée type 4

Documents de référence

Vie du service

Outils techniques de travail

Recherche

**Propreté et Hygiène**  
Rue Gabrielle-Parret-Gentil 4  
(ex - 24 rue Michéll-du-Crest)  
1211 Genève 14  
**022 382 68 20**

Dernière modification le 25/02/2009





REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POF - TCH004 LU

Département de la solidarité et de l'emploi  
Office cantonal de l'inspection et des relations du travail

18/09/09 - Page 25

**4.3 - PRÉSENTATION DES FICHES TECHNIQUES**

SPH	FICHE TECHNIQUE N° 7	INDICE : 01
MISE A JOUR : 09.05.06	Lavage et rinçage au Duo-Mop	ENT

MILIEU	MATÉRIEL	MAIN D'ŒUVRE
Local spécifique	Gants Duo-mop Painneau « sols glissants »	Agent(e) propreté-hygiène avec tenue vestimentaire adaptée

**MATIÈRES**

**MÉTHODE**

- Préparer la solution détergente dans le seau bleu et verser environ 3 litres d'eau claire dans le seau rouge.
- Tremper les franges dans le seau bleu et les essorer légèrement.
- Commencer le lavage par le pourtour du local.
- Rincer abondamment les franges dans le seau rouge et les essorer.
- Tremper les franges dans le seau bleu et les essorer légèrement, poursuivre le lavage de la surface libre en imprimant les mouvements en « S » tout en reculant vers la sortie du local.
- Si nécessaire, fractionner la surface.
- Répéter l'opération autant de fois que nécessaire.

**Rappel :** Le matériel utilisé doit être nettoyé et désinfecté tous les jours.

**Sécurité :** Sacrocouper en maintenant le dos droit pour utiliser la presse.  
Utiliser des gants pour le ramassage des franges utilisées.

Contrôles associés	Quand	Enregistrement
Visuel	1 fois par semaine	Fiche de contrôle visuel



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POF - TCH004 LU

Département de la solidarité et de l'emploi  
Office cantonal de l'inspection et des relations du travail

18/09/09 - Page 26



Avoid extreme reaches to the right and left.



Stand upright and keep elbows close to your body.



Pad the handle.

**WORKING SAFER  
AND EASIER**  
for Janitors, Custodians,  
and Housekeepers



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

PDF GENERATED BY

Département de la solidarité et de l'emploi  
Office cantonal de l'inspection et des relations du travail

18/09/09 - Page 27



© HUG



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

PDF GENERATED BY

Département de la solidarité et de l'emploi  
Office cantonal de l'inspection et des relations du travail

18/09/09 - Page 28



## Dangers biologiques

- Maladies infectieuses :

tuberculose, hépatites, VIH,...légionellose

## Autres dangers

- Facteurs psychosociaux,
- Horaires irréguliers
- Co-activité
- .....

## Santé mentale

Le risque de présenter une symptomatologie de type schizophrénique est augmenté de 4.1 pour les employés du secteur du nettoyage, blanchisserie et autres services de ce type, de 2.6 pour les travailleurs du bâtiment, électriciens, peintres, menuisiers (O Campo 2004)

La qualité du management, la collaboration au sein des équipes ont été mis en évidence comme des facteurs déterminants de la santé mentale chez les femmes employées dans les entreprises de nettoyage en Norvège (Gamperiene 2004)

## Protection de la maternité

Loi sur le travail

Ordonnance 1 de la loi sur le travail

Ordonnance sur les activités pénibles ou dangereuses en cas de maternité  
(Ordonnance sur la protection de la maternité)

## Analyse de risques



### Article 63 OLT 1

Analyse de risques effectuées par un spécialiste

Information transmises aux travailleuses

### ***Evaluation du risque des expositions professionnelles pour la reproduction***

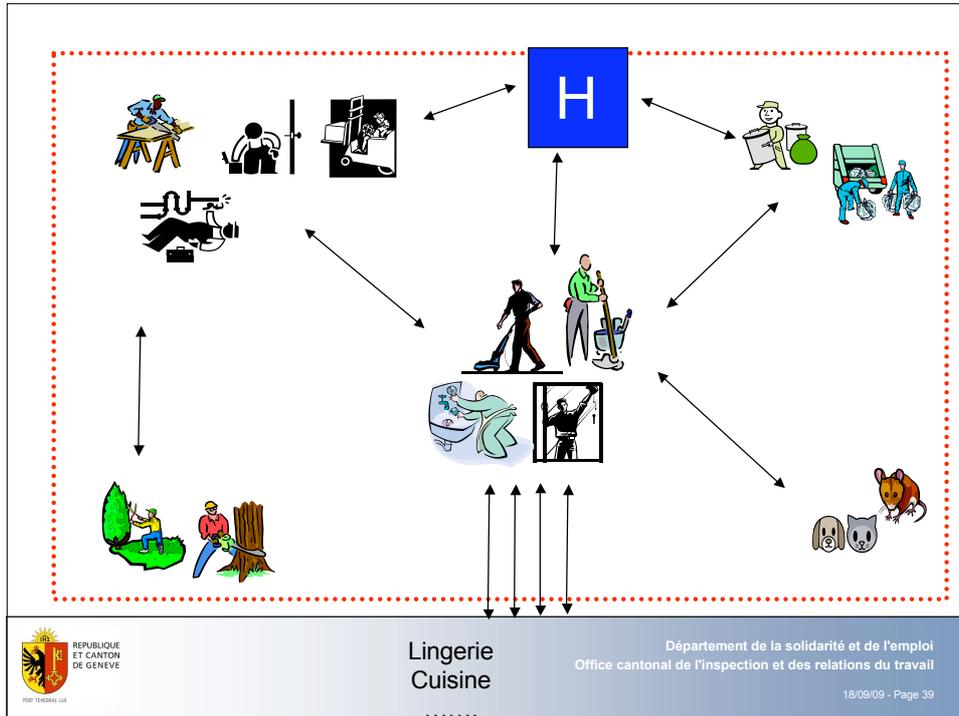
- **Identification des dangers** : vise à déterminer si un agent chimique est susceptible d'avoir un effet indésirable sur la reproduction
- **Evaluation de l'exposition** : prend en compte les sources et les conditions d'exposition, la qualité des mesures de prévention collective et des mesures prévention individuelle
- **Caractérisation du risque** : estimation globale du risque lié à l'exposition professionnelle pour une tâche précise à un poste donné et à la détermination des mesures à prendre pour le réduire

Substances toxiques pour la reproduction Catégories CEE	Phrases de risques	Symboles
<b>Première catégorie</b> : substances pouvant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• altérer la fertilité</li> <li>• provoquer des effets toxiques sur le développement dans l'espèce humaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• R 60</li> <li>• R 61</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• T</li> <li>• T</li> </ul>
<b>Deuxième catégorie</b> : substances devant être assimilées à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• des substances altérant la fertilité</li> <li>• des substances provoquant des effets toxiques sur le développement dans l'espèce humaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• R 60</li> <li>• R 61</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• T</li> <li>• T</li> </ul>
<b>Troisième catégorie</b> : substances préoccupantes pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la fertilité dans l'espèce humaine</li> <li>• l'homme en raison d'effets toxiques possibles sur le développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• R 62</li> <li>• R 63</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• X<sub>n</sub></li> <li>• X<sub>n</sub></li> </ul>

## Stérilisation à l'oxyde d'éthylène - prévention

### R 45 46, cancérigène et mutagène

- 1) **TECHNIQUE** (recommandations SUVA)  
Stockage  
Manipulation  
Sécurisation (automatisation) des appareillages
- 2) **CONTRÔLES D'ATMOSPHERE**  
Concentration dans air ambiant (1-2 fois / an)    **NB** : tubes Dräger !
- 3) **PROTECTIONS INDIVIDUELLES**  
Vêtements  
Gants polychloroprène ou latex  
Lunettes  
Appareils de protection respiratoire clos
- 4) **FEMMES ENCEINTES**  
Abstention de travailler dans l'environnement



Département d'Exploitation  
 Service Propreté-Hygiène  
 Service Prévention et Contrôle de l'infection (PCI)

**HUG**  
Hôpital Universitaire de Genève

**DIRECTIVES DE BASE DU NETTOYAGE AUX HUG**

Dans l'ensemble des locaux des HUG, les activités d'entretien, de désinfection, de nettoyage et de traitement des surfaces doivent répondre aux exigences d'hygiène hospitalière définies par la Commission de l'infection des HUG, à l'appui des recommandations émises par le Service Prévention et Contrôle de l'infection (PCI) et dans le respect des contraintes économiques décrites dans la politique de l'institution.

L'équilibre entre ces exigences doit être maintenu de manière cohérente, d'où la nécessité de sélever une politique précise des nettoyages qui :

- détermine clairement les zones de propreté des locaux au sein des HUG en tenant compte des risques de contamination encourus par le patient;
- détermine les types et procédures d'entretien, désinfection et nettoyage adaptés à chaque zone;
- définit les modalités de contrôle permettant de vérifier le niveau de qualité des prestations.

**1. ZONE DE PROPRETE**  
 L'hôpital est divisé en 6 zones dont 5 à risque en référence à une norme européenne en voie de finalisation.

Le degré de risque est évalué ainsi :

0 - hors zone  
 1 - risque faible  
 2 - risque modéré  
 3 - haut risque  
 4 - très haut risque  
 5 - salle blanche

**Hors Zone**

- Ateliers
- Entrées des bâtiments
- Garages
- Service technique

**Zone 1**

- Bureaux administratifs
- Couloirs hors unité
- Escaliers
- Halls d'entrée, corridors, ascenseurs
- Vestiaires de ville
- Service traitement du linge : triage et lavage
- Magasin

Annexe\_R00407\_DIRECTIVEBASEDUNETTOYAGEAUXHUG\_sous-titre\_11\_09\_09.PDF/Version:07.03.2009  
 Genève - France - Suisse - 00 41 22 36 61 11 11 - 00 41 22 36 61 11 11 - 00 41 22 36 61 11 11  
 Date de l'impression: 18/09/09 10:00:00

**Zone 2**

- Crèches
- Chambres d'hospitalisation (adulte/enfant)
- Chambres mortuaires
- Couloirs dans les unités
- Laboratoires (à modifier selon exigences et spécificités propres aux laboratoires)
- Maternité
- Salles à manger patient
- Salles d'attente
- Salle d'accouchement
- Salles de petite chirurgie, traitement, consultation
- Sanitaires (toilettes, salles de bain, douches, etc.)
- Services ambulatoires et polycliniques
- Services de chirurgie
- Service physiothérapie
- Service psychiatrie
- Service d'urgences
- Services de radiologie et radiothérapie
- Service traitement du linge : conditionnement et stockage
- Sols des salles de soins et locaux des unités d'hospitalisation - ambulatoire/polyclinique
- Vestiaires des services de réanimation et blocs opératoires
- Zones de stockage de matériel dans les unités de soins
- Zones de stockage et de traitement des déchets et du linge sale

**Zone 3**

- Chambres de soins intensifs et réanimation (adulte/enfant)
- Circulations internes des blocs et zones de détente
- Circulations internes des soins intensifs
- Hématologie
- Imagerie médicale
- Laboratoires (à modifier selon exigences et spécificités propres aux laboratoires)
- Oncologie
- Nurseries, Salle de césarienne
- Salles de réveil
- Salles d'endoscopes digestive, bronchique, urologique
- Services d'hémodialyse
- Zones de conditionnement de la stérilisation centrales
- Zones propres de biobronchie
- Zones propres de stérilisation centrale

**Zone 4**

- Chambres pour patients transplantés
- Neonatalogie
- Salles d'opération
- Zones de préparations stériles
- Chambres d'isolement protecteur pour patient immuno-déprimés (adulte/enfant)
- Service de grands brûlés

**Zone 5**

- Salle blanche (pharmacie et centre de thérapie cellulaire)

Annexe\_R00407\_DIRECTIVEBASEDUNETTOYAGEAUXHUG\_sous-titre\_11\_09\_09.PDF/Version:07.03.2009  
 Genève - France - Suisse - 00 41 22 36 61 11 11 - 00 41 22 36 61 11 11 - 00 41 22 36 61 11 11  
 Date de l'impression: 18/09/09 10:00:00

REPUBLIQUE  
 ET CANTON  
 DE GENEVE  
POF - TCH0004 LUJ

Département de la solidarité et de l'emploi  
 Office cantonal de l'inspection et des relations du travail

18/09/09 - Page 40